



Moulins, le 31 juillet 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Appel à candidature au poste de lieutenant de louveterie**

Dans le cadre du renouvellement, pour la période 2020-2025, des mandats des lieutenants de louveterie, la Direction Départementale des Territoires de l'Allier fait appel à candidatures.

#### **Le rôle d'un lieutenant de louveterie**

Les lieutenants de louveterie sont nommés par le préfet et concourent sous son autorité à la régulation et à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils sont assermentés pour constater les infractions à la police de la chasse. Ils sont les conseillers techniques de l'Administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage. Leurs fonctions sont bénévoles.

#### **Les conditions à remplir ainsi que les pièces constitutives du dossier de candidature**

- être de nationalité française (copie d'une pièce d'identité) ;
- jouir de ses droits civiques (copie de la carte d'électeur) ;
- résider dans le département ou un canton limitrophe (justificatif de domicile) ;
- être titulaire d'un permis de chasser depuis au moins 5 ans (copie du permis) ;
- justifier d'une aptitude physique compatible avec l'exercice de cette fonction par production d'un certificat médical daté de moins de 2 mois et établi par un médecin agréé ;
- être âgé de moins de 75 ans ;
- présenter une lettre de motivation précisant notamment ses compétences cynégétiques ;
- s'engager par écrit à entretenir, à ses frais, soit un minimum de 4 chiens courants créancés dans la voie du sanglier ou du renard, soit au moins deux chiens de déterrage.

#### **Recrutement**

Le recrutement sera réalisé après examen des dossiers et, éventuellement, entretien individuel. Il sera, notamment, vérifié la compétence cynégétique, l'aptitude à l'action, au commandement et à la diplomatie, la disponibilité, la capacité à rédiger des rapports techniques et à rendre compte.

Toute personne intéressée est invitée à adresser son dossier de candidature (contenant l'ensemble des pièces listées ci-dessus) à la Direction Départementale des Territoires -Service environnement – 51, boulevard St Exupéry – CS 30110 – 03400 Yzeure, avant le 16 septembre 2019, cachet de la poste faisant foi.

#### **Contact presse**

Préfecture de l'Allier – Communication interministérielle  
Céline Bonnet 04 70 48 33 10 - Christine de Rodellec 04 70 48 30 36  
[pref-communication@allier.gouv.fr](mailto:pref-communication@allier.gouv.fr)

2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex

[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 17h00